



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 octobre 2024
CONVOCAION DU 8 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre, à vingt heures et trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs CARRIER Max (CM), CHOUMITZKY Olivier (CO), JALLEAU FAURE Béatrice (JFB), LARRIEU Cécilia (LC) LAVIGNE DELVILLE François (LDF), LIBERT-MESNAGE Evelyne (LME), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (MLDC), QUOUILLAULT Anita (QA), TALLARON Luce (TL)

Procurations : Monsieur CHARTON Jean-Marc (CJM) donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François, Madame LANOUX Marianne (LM) donne procuration à Mme LARRIEU Cécilia, Monsieur BOUVARD Bruno (BB) donne procuration à Mme JALLEAU FAURE Béatrice, Monsieur CHAUTARD Jean-Jacques (CJJ) donne procuration à M CARRIER Max.

Excusés : AMARAL Philippe (AP), MORET DAVOINE René (MDR),

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (TL)

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

1. Validation du PV du CM du 17 septembre 2024,

Délibérations :

2. Bibliothèque : règlement de fonctionnement, convention bénévolat, règlement intérieur du marché de Noël
3. Ressources Humaines (RH) ASA,
4. RH Astreintes,
5. RH Permanences,
6. RH Compte Epargne Temps,
7. RH Frais de déplacement,
8. RH IHTS (majoration des heures complémentaires),
9. RH Indemnités des élus,
10. RH Journée de solidarité,
11. ~~RH Taux de promotion~~, reportée
12. RH Temps partiel,
13. RH RIFSEEP primes,
14. ~~RH Prévoyance~~, reportée
15. RH Lignes directives de gestion,
16. RH Règlement de fonctionnement des services,
17. Règlement de fonctionnement du Conseil Municipal,
18. ~~Carte d'achat~~, reportée
19. Approbation de la Charte 2024-2038 du Parc naturel régional du Massif des Bauges,
20. Validation du devis pour la chaudière du réfectoire,
21. Servitude de passage sur des parcelles avec le Sylva

Informations :

Le recensement

PV du 17 septembre 2024

Le PV du CM est validé à l'unanimité sans demande de modification.

Bibliothèque : délibération règlement de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le règlement de fonctionnement de la bibliothèque et le soumet au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.



Bibliothèque : délibération convention bénévolat

LDF lit la délibération sur la convention accompagnant l'activité des bénévoles de la bibliothèque.

Mme Bouvier Marie, l'agent du patrimoine, apporte un complément d'information sur la gratuité des formations dispensées par Savoie-biblio et que les lieux de formation sont prioritairement les suivants : le Chablais, Chambéry, Annecy et la vallée de Tarentaise. Par ailleurs l'ensemble des bénévoles ne sont pas volontaires pour se former. Ils sont au nombre de 12.

LC propose un chiffrage de 6 déplacements par an que prendraient à sa charge la commune à savoir les frais kilométriques ainsi que les péages. Elle avance qu'un plafonnement est nécessaire afin de garantir une stabilité comptable.

La délibération est mise au vote. Elle est approuvée à l'unanimité.

Bibliothèque : délibération règlement intérieur du marché de Noël

LDF informe que Mme Bouvier a fait un courrier de demande pour autoriser un marché de Noël.

Mme Bouvier explique l'intérêt pour les artisans d'utiliser la partie haute du parking de la mairie au niveau du monument aux morts pour notamment la vente de sapins afin de centraliser l'évènement sur le centre-village.

La demande est approuvée.

LDF projette le règlement du marché de Noël et en fait la lecture.

La délibération est mise au vote. **Approuvée à l'unanimité.**

Délibération : ASA Autorisations Spéciales d'Absences

LDF explique que l'ensemble des différentes délibérations sur les Ressources Humaines qui vont être prises ont toutes été validées à l'unanimité par le Comité Social Technique du Centre de Gestion 74 en date du 03 octobre 2023.

LDF lit la délibération puis la soumet au vote.

Mise au vote : approuvée à l'unanimité.

Délibération : Astreintes

LDF lit la délibération puis la soumet au vote.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Permanences

LDF procède de la même façon.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération : Compte-Epargne-Temps

Idem.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Frais de déplacement

Idem.



Les élus proposent de retirer les tableaux des coûts afin de ne pas avoir à reproduire cette délibération si ces derniers venaient à être modifiés par un nouvel texte réglementaire.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : IHTS (majoration des heures complémentaires)

Idem

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Indemnités des élus

Idem

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Journée de solidarité

Idem

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Temps Partiel

Idem

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : RIFSEEP (Primes)

Idem

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Arrêté des Lignes Directives de Gestion

LDF explique l'obligation de se doter de cet écrit. Il doit être produit en début d'une nouvelle mandature et sa validité est de 6 ans. Il peut être modifié tous les ans. Enfin sans ce dernier, il n'est pas possible notamment de permettre les promotions des agents c'est un prérequis obligatoire que demande le Centre de Gestion 74. Monsieur le Maire fait la lecture notamment de la partie « politique » des Lignes Directives de Gestion.

Délibération : Règlement de fonctionnement des services

LDF lit la délibération.

LS explique la nécessité de se doter d'un règlement de fonctionnement des services afin d'avoir un cadre officiel explicite pour tous les agents.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Règlement de fonctionnement du Conseil Municipal

LDF informe de l'obligation de se doter d'un règlement de fonctionnement du Conseil Municipal. Ce dernier doit être produit au plus tard 6 mois après l'investiture de la nouvelle équipe élue. Il est valable tout le temps de la mandature. Il peut être révisé tous les ans sur simple demande d'au moins 1/3 des effectifs du Conseil Municipal. Monsieur le Maire fait la lecture de la délibération et procède au vote.

Votée à l'unanimité.

Délibération : Approbation de la Charte 2024-2038 du Parc régional du Massif des Bauges



LDF informe de la réactualisation de la Charte. Il projette les différents documents. Il fait la lecture de ces derniers et propose la délibération.

Mise au vote : approuvée à l'unanimité.

Délibération : Servitude de passage pour les parcelles C 1923 et C 1927 au profit du Sila

LDF explique que le Sila demande une servitude de passage pour l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire projette les 2 parcelles.

LME questionne sur la zone précise d'assainissement ?

LDF apporte le complément d'informations et informe qu'il va se renseigner pour la programmation de la suite.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Validation du devis pour le changement de la chaudière du réfectoire

LDF informe que la chaudière du réfectoire est tombée définitivement en panne. Par ailleurs elle n'est pas réparable en raison des pièces qui ne sont plus commercialisées. Il y a eu deux devis de fait à savoir un montant proche de 15 000 euros pour l'un et un autre de 17 900 euros.

JFB exprime sa préférence pour une entreprise en invoquant l'importance d'une continuité de service.

CO demande si cela se passe bien avec cette société ?

LDF valide et il rajoute que nos agents techniques sont toujours au courant de ce qu'il se fait.

LC est favorable également à la continuité.

L'ensemble du Conseil municipal valide la proposition de la société ElecGaz pour un montant de 17 974.38 TTC.

LDF met au vote : approuvée à l'unanimité.

Informations :

Repas des élus :

- la réservation est en cours de recherche pour le 6 décembre

Recensement :

- SL fait un retour sur les besoins identifiés avec l'INSEE de trois agents recenseurs

- SL explique les trois façons possibles de rémunérer les agents recenseurs qu'il faudra que le CM valide une proposition

- SL informe que les districts vont être modifiés ils sont inéquitables en répartition de logements.

Commission « Hangar » :

- Bibliothèque / Marie Bouvier

- Val / M Larrieu

- Comité des fêtes / Mme Rémy

- Cie Brozzoni / Mr et Mme Brozzoni invités

- Grand Annecy / M Benjamin Taller invités

- Elus

= un courrier va être produit pour inviter les personnes à se réunir

Club des anciens:

- Très bon retour du local et du mobilier (nouveau local en rez-de-jardin de la mairie)

Local paramédical :

- 2 propositions / audioprothésistes ou podologue

- loyer de 850 euros



Fond de concours :

- Train-Bus / retard,
- Piscine / financement.

Voisins vigilants :

- Arrêt de cette prestation annuelle de 1200 euros,
- City Hall devrait permettre de faire la même chose avec l'onglet « Signalement ».

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h.

La secrétaire de séance

Luce TALLARON

Le Maire,

François LAVIGNE DELVILLE

